



Commune d'Agneaux

COMPTE-RENDU de la séance de Conseil municipal du **24 MARS 2021**

Date de convocation : 18/03/2021

Date d'affichage : 25/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le dix-huit mars, s'est rassemblé au lieu extraordinaire de ses séances, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Dany DAVID, Patrick SIMON, Elisabeth LEGRAND, Michel DUPONT, Géraldine PAING, Jean-Pierre LEBICTEL, Hervé BRIXTEL, Yolande MARIE, Evelyne MASSICOT, Lydie TANAY, Claudine MIDI, Christelle PERRUAUX, Jean-Charles ENOT, Elodie HAUTOT, Guillaume CLAYE, Christophe FOUILLEUL, Baptiste GIARD, Etienne CHOISY, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : André BULUCUA (pouvoir à Géraldine PAING), Danielle LECHEVALLIER (procuration à Elisabeth LEGRAND), Anne-Lise CHAMPVALONT (procuration à Claudine MIDI) ; Nathalie BLOUET (procuration à Jean-Pierre LEBICTEL), Guillaume MARTIN (procuration à Patrick SIMON), YingYing LECLERC (procuration à Dany DAVID), Cyril CRESPIEN (procuration à Christophe FOUILLEUL), Olivier DUVAL (procuration à Evelyne MASSICOT).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Etienne CHOISY** a été désigné comme secrétaire de séance.

QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021 est adopté **à l'unanimité**.

DÉLIBÉRATION N°4.2.3/2021/03/01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,
Vu l'avis favorable de la commission des finances et de l'économie locale en date du 15 mars 2021 ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- De créer 6 emplois saisonniers entre approximativement le 21 juin 2021 et le 31 août 2021, selon les modalités suivantes :

A- Affectation :

- 1 affecté au service administratif ;
- 2 affectés au service technique municipal ;
- 3 affectés à la médiathèque.

B- Durée hebdomadaire :

La durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures par semaine.

C- Durée globale de l'emploi :

La durée maximale de l'emploi est de 3 à 5 semaines selon les besoins.

C- Rémunération :

Ces agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire (échelle C1) afférent aux grades d'adjoints technique ou administratif territorial.

- D'autoriser la modification du tableau des emplois en conséquence ;
- D'autoriser M. le Maire à assurer la publicité de l'emploi auprès du CDG50, et à procéder aux recrutements.

DÉLIBÉRATION N° 4.1.1/2021/03/02 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 17 février 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de supprimer du tableau des emplois, l'emploi ouvert mais désormais non pourvu d'agent de maîtrise à temps complet (35h/35h), à compter du 1^{er} avril 2021.

DÉLIBÉRATION N°4.2/2021/03/03 – MISE À DISPOSITION D'UN ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DU VIOLON À L'INSTITUT SAINT-LÔ – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

DÉLIBÉRATION N°4.2.3/2021/03/04 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CRÉATION D'UN EMPLOI DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE À DURÉE DÉTERMINÉE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de créer un contrat à durée déterminée, à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 3 juillet 2021, pour une quotité de 3h/semaine, pour l'enseignement de la clarinette. Cet enseignant s'occupera en présentiel des mineurs, dans la mesure où l'école de musique ne peut accueillir les adultes en raison de la pandémie de COVID 19. La rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des professeurs territoriaux d'enseignement artistique.

Entre le 08 mars et le 31 mars 2021, cet agent sera mis à disposition de la commune par le centre de gestion (la commune a en effet une convention valide avec le CDG50), car une délibération ne peut

pas être à effet rétroactif (elle n'aurait pas d'effet entre le 08/03 et le 31/03). La commune remboursera la rémunération versée à l'agent par le CDG50 durant ce laps de temps.

DÉLIBÉRATION N°4.2.1/2021/03/05 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CRÉATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE EN VACATION

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de créer un emploi de vacataire pour l'enseignement de la clarinette, destiné à dispenser les cours aux adultes qui ne peuvent pas être accueillis à l'école de musique.

Il s'agit en réalité de poursuivre la mission de l'enseignant qui assure actuellement ces cours depuis septembre dernier, jusqu'à la fin de l'année scolaire (avril-mai-juin 2021), à raison de 4 h par semaine.

Le taux de vacation est de 25 € / heure.

DÉLIBÉRATION N°4.1.1/2021/03/06 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CRÉATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA FLÛTE TRAVERSIÈRE

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en voir délibéré, décide, **à l'unanimité**, de créer à compter du 1^{er} septembre 2021, un emploi à temps non complet d'assistant territorial d'enseignement artistique pour l'enseignement de la flûte traversière aux grades suivants :

- Assistant d'enseignement artistique,
Où
- Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 09 h / 35 h par semaine.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de d'assistant d'enseignement artistique ou d'assistant enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

DÉLIBÉRATION N°4.1.1/2021/03/07 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE DE LA MAIRIE.

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de créer à compter du 1^{er} juin 2021, un emploi relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux aux grades suivants :

- Adjoint administratif territorial ;
Où
- Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 17.5 h / 35 h par semaine.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente aux grades d'adjoint administratif territorial ou d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

DÉLIBÉRATION N°5.7.4/2021/03/08 – PACTE DE GOUVERNANCE SAINT-LO AGGLO – MANDATURE 2020-2026

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, **à l'unanimité**, le principe de pacte de gouvernance de Saint-Lô Agglo dans les conditions définies dans le rapport et sur la base des éléments présentés.

DÉLIBÉRATION N°5.3/2021/03/09 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DES PARTENAIRES DES MOBILITÉS – SAINT-LÔ AGGLO.

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en voir délibéré, le conseil municipal désigne, **à l'unanimité**, Monsieur Michel DUPONT pour siéger au comité des partenaires des mobilités de Saint-Lô Agglo.

DÉLIBÉRATION N°7.1.1/2021/03/10 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2020.

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020, dans la mesure où le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION N°7.1.1/2021/03/11 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF-EXERCICE 2020.

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Président de séance Dany DAVID – 1^{er} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020, tel que présenté ci-dessous.

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice 2020 (Mandats et Titres)	Fonctionnement	3 648 891.20	3 778 545.69
	Investissement	945 205.45	865 738.47

+

Reports de l'exercice 2019	Report en section de fonctionnement (002)	0.00	489 506.33
	Report en section d'investissement (001)	0.00	651 859.31

	Total (réalisations + reports)	4 594 096.65	5 785 649.80
--	---------------------------------------	---------------------	---------------------

Restes à réaliser à reporter en N+1 (1)	Section de fonctionnement	18 527.48	0.00
	Section d'investissement	1 080 351.39	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	1 098 878.87	0.00

RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	3 667 418.68	4 268 052.02
	Section d'investissement	2 025 556.84	1 517 597.78
	TOTAL CUMULE	5 692 975.52	5 785 649.80

DÉLIBÉRATION N°7.1.1/2021/03/12 – AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2020.

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

1- Le résultat de la section de fonctionnement (R-D +/- (002) :

Recettes de l'exercice 2020	3 773 602.08
Produits rattachés	4 943.61
• Dépenses de l'exercice 2020	- 3 633 933.48
• Charges rattachées	- 14 957.72
Report de l'exercice 2019 (002) : Excédent	+ 489 506.33
Résultat global de la section de fonctionnement	619 160.82

2- Le solde d'exécution de la section d'investissement (R – D +/- (001) :

Recettes de l'exercice 2020	865 738.47
Dépenses de l'exercice 2020	- 945 205.45
Report de l'exercice 2019 (002) : Excédent	+ 651 859.31
Résultat global de la section d'investissement	572 392.33

3- Les restes à réaliser (RAR) de la section d'investissement :

Il s'agit, en dépenses, de celles qui ont été engagées (marché conclu ...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, de celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé ...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et corriger le résultat de la section.

RAR 2020	Investissement
RAR de l'exercice 2020 en recettes	0.00
RAR de l'exercice 2020 en dépenses	- 1 080 351.39
SOLDE des RAR 2020 (déficit)	- 1 080 351.39

4- Résultat corrigé de la section d'investissement :

Résultat global de la section d'investissement	572 392.33
------------------------------------------------	------------

Solde des RAR 2020	- 1 080 351.39
Besoin de financement OU Capacité de financement	- 507 959.06

5- Règles d'affectation :

➤ **Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif :**

Il sert **en priorité** à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068). Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002), soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Résultat à affecter	619 160.82
Affectation au 1068 (minimum le besoin de financement)	- 507 959.06
Reliquat	111 201.76

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'affecter ce reliquat au compte 002 en section de fonctionnement du budget primitif 2021.

DÉLIBÉRATION N°7.2.1/2021/03/13 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNÉE 2021.

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de reconduire les taux de fiscalité directe locale comme suit :

	<i>Taxe d'habitation 2021 (pour mémoire)</i>	Taxe sur le foncier bâti 2021	Taxe sur le foncier non bâti 2021
Taux	9.82	15.16 + 21.42 = 36.58	31.72
Bases 2020 x 1.002 (coefficient d'actualisation 2021)	6 564 157	7 413 945	72 424

Produit attendu	644 600	1 123 954 (Part communal + part départementale)	22 973
TOTAL	1 791 527		

En ajoutant la taxe sur les pylônes (22 887 € en 2020), le produit prévisionnel 2021 s'établit à 1 814 414 € (soit + 0.23%).

DÉLIBÉRATION N°7.5.2/2021/03/14 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2021.

Rapporteur : Dany DAVID - 1^{er} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Vu l'avis du bureau municipal en date du 11 mars 2021,

Vu l'avis de la commission des finances et de l'économie locale en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission des affaires culturelles en date du 16 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à 23 voix pour et 4 abstentions** (Evelyne MASSICOT et Elisabeth LEGRAND), d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS CARITATIVES ET AUTRES

N°	Nom association - Président - Adresse	Subv. 2020	Subv. 2021 demandée	Subv. 2021 accordée. Bureau du 11 mars 2021
1	Association des parents d'élèves Ecole Marie Ravenel Mme LEJEUNE 2 rue de Savoie - 50180 AGNEAUX	750,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
2	Amicale des plus de 65 ans Mme LEGRAND Le Tailleux 50180 AGNEAUX	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €
3	Amicale du personnel des services communaux Mme MARTINET Cécile	2 800,00 €	500,00 €	500,00 €
4	Association sportive ASA DU BOCAGE Mr LEREDDE Philippe 1 Le Mesnil Courbet 50160 St Amand Villages	/	1 500,00 €	A renvoyer vers Saint-Lô-Agglomération
5	Association des Accidentés de la vie M. BEAUFILS Groupement Calvados Manche 38 rue Pasteur 14120 Mondeville	/	courrier mais pas de montant sollicité	Refus
6	Prévention routière M. MASSICOT Philippe 45 rue Xavier Antoine 50180 AGNEAUX	50,00 €	50,00 €	50,00 €
7	Secours populaire Mme LUCE 217 Rue Jean Follain 50000 SAINT LO	250,00 €	dossier mais pas de montant sollicité	250,00 €
8	Les Restos du cœur M. BEZARD 157 Rue J. Boucard 50000 SAINT LO	650,00 €	dossier mais pas de montant sollicité	650,00 €
9	Banque alimentaire MLEROY 100 Rue Léon Jouhaux 50000 SAINT LO	650,00 €	dossier mais pas de montant sollicité	650,00 €
10	Croix-rouge Française unité locale du Pays Saint-Lois Mr GOHIN Jérôme 26 rue deu Docteur Leturc 50000 Saint-Lô	250,00 €	300,00 €	300,00 €
11	Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche Hôtel de ville de Coutances	0,00 €	courrier mais pas de montant sollicité	Refus
12	USEP DU PAYS SAINT-LOIS Mr PIERRARD Damien	1 000,00 € subv execp	courrier mais pas de montant sollicité	1 000,00 €
13	Association RÊVES délégation de la Manche Mr Gérard COUILLARD	0,00 €	dossier mais pas de montant sollicité	Refus
14	UNAFAM-MANCHE Mme FOSSEY Agnès 88 rue Alexandre Blanchet 50000 St Lô	/	courrier mais pas de montant sollicité	Refus
15	La ligue nationale contre le cancer 19 rue Maréchal LECLERC BP 386 50006 Saint-Lô cedex	0,00 €	dossier mais pas de montant sollicité	Refus
				4 900,00 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES				
N°	Nom, Président, Association	Subv. 2020	Subv. 2021 demandée	Subv. 2021 accordée
3	Union des anciens combattants M. LEREDDE Jean 11 rue Marin Marie 50180 AGNEAUX	300,00 €	300,00 €	300,00 €
SN4	Joie et santé Mr DUPARD Pascal - 8 Le cLos Normand - 50180 ST Gilles	400,00 €	700,00 €	700,00 €
5	Comité des fêtes M. YBERT 25 Rue du Coteau 50180 AGNEAUX	750,00 €	Ne demande pas de subv. Pas de dossier remis	
6	Association culturelle d'Agneaux Mme MASSICOT Evelyne 45 rue Xavier Antoine 50180 AGNEAUX	2 000,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
SN 20	Country walk'in Mme LECORNU Héène 9 L'Épine 50680 SAINT-ANDRÉ-DE L'ÉPINE	500,00 €	600,00 €	500,00 €
22	Club de l'amitié Mme Renouf 86 rue Villechien 50180 AGNEAUX	450,00 €	Ne demande pas de subv. Pas de dossier remis	
23	Agneaux culture loisirs Mme BOSCHER Sylve 28 Rue Jacques Prévert 50180 AGNEAUX	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
SN23	Les Saltimbrés Mme TOURNIERE Isabelle	600,00 €	1 500,00 €	600,00 €
30	Comité de jumelage Agneaux Bruck Mme MADORE 10 Rue du Coteau 50180 AGNEAUX	750,00 €	750,00 €	750,00 €
35	Chorale de cœur en cœur Mme FOLLIOT 11, le Bourg 50620 Cavigny	300,00 €	300,00 €	300,00 €
37	Souvenir français Mr Daniel JAMARD 8 Rue de l'Oratoire 50180 AGNEAUX	50,00 €	Ne demande pas de subv. Pas de dossier remis	
58	Histoire de fils en fleurs Mme LEBRUN brigitte 6 rue des Mésanges 50880 PONT HEBERT	500,00 €	pas de dossier remis	
67	Les amis de la Coda Mr Daniel PICOT 1260 Chemin des Saults St Ebremond de Bonfossé	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
70	Agneaux Médiévales Mme Catherine FORM 16 rue de la Cavée 50180 Agneaux	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
71	Comité de jumelage Agneaux Fratautii Noi M. ENEE 295 rue de la Vignette 50180 AGNEAUX	1 950,00 €	750,00 €	750,00 €
	Les Raccoons Bikers M. Sylvain VILLALARD 2 Impasse	300,00 €	200,00 €	200,00 €
	Total	14 550,00 €	10 800,00 €	9 800,00 €

DÉLIBÉRATION N°7.1.1/2021/03/15 – DECISION MODIFICATIVE 2/2021.

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la décision modificative suivante :

En fonctionnement :

1- La société REFPAC gère le relevé des équipements soumis à la taxe sur la publicité extérieure TLPE. Il convient d'annuler le titre de recette émis à l'encontre de la société DISTRICO pour la MAISON.FR, pour un montant de **2 412.34 €**.

En effet, le bâtiment est implanté sur la Commune de Saint-Gilles, et le parking sur la commune d'Agneaux. La taxe portera uniquement sur le totem recto/verso pour un montant de **281.32 €**. Il convient d'émettre un mandat au chapitre 67 – Charges exceptionnelles à l'article 673 « Titre annulé sur exercice antérieur et de prévoir les crédits budgétaires ».

2- Les services du contrôle de légalité de la Préfecture ont demandé que le montant des intérêts inscrits au BP 2021 à l'article 66111 (96 946.11 €) soit régularisé, et mis en cohérence avec celui qui figure dans les annexes du budget 117 192.19 €, dans l'état de la dette pour respecter le principe de sincérité ;

3- Reprise du reliquat de l'exercice 2020 soit **111 201,76 €** au compte R 002 – RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE.

En investissement :

1- Affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du montant équivalent au besoin de financement de la section d'investissement 2020, soit **507 959.06 €** ;

2- Opération 112 « Ecole de musique » : **4 721.32 €** en prévision du règlement du remplacement de cinq fenêtres de toit.

Section de fonctionnement :

DEPENSES	OPERATIONS / ARTICLES	RECETTES
0.00 €	R - 002 Résultat reporté ou anticipé	111 201.76 €
+ 2 412.34 €	67 – Charges exceptionnelles - 673 titres annulés	0.00 €
+ 20 246.20 €	66 - Charges financières 66112 Intérêts – Rattachement des ICNE	0.00 €
22 658.54 €	TOTAL	111 201.76 €

Section d'investissement :

DEPENSES	OPERATIONS / ARTICLES	RECETTES
----------	-----------------------	----------

0.00 €	1068 – Excédent de fonctionnement reporté	+ 507 959.06 €
+ 4 721.32 €	112 – 2135 Ecole de Musique	0.00 €
4 721.32 €	TOTAL	507 959.06 €

DÉLIBÉRATION N°7.5.1/2021/03/16 – DEMANDE DE SUBVENTION ÉTAT (DSIL/DETR)

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'approuver les projets et les plans de financement suivants :

ECOLE PRIMAIRE

Postes de dépenses	Lots	Qté	Montant HT
Etanchéité toiture	-	1	12 683,70 €
Renovation de deux classes	-	1	17 680.67 €
Mise en place d'eau mitigée	-	1	990.00
TOTAL HT			31 354,37 €

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat – DETR	9 406.31 €	30%
Etat - Autres subventions (à préciser)		
Région		
Département		
Autres financements publics (à préciser)		
Sous-total 1 Subventions publiques	9 406.31 €	30 %
Maître d'ouvrage 20% au minimum		
- Autofinancement - Emprunt	21 948.06 €	70%

Sous-total 2 Maître d'ouvrage	21 948.06 €	70%
TOTAL*	31 354,37 €	100%

ECOLE DE MUSIQUE

Postes de dépenses	Lots	Qté	Montant HT
Remplacement de 5 fenêtres de toit	-	1	10 601.10 €
TOTAL HT			10 601.10 €

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat – DETR	4 240,44 €	40%
Etat - Autres subventions (à préciser)		
Région		
Département		
Autres financements publics (à préciser)		
Sous-total 1 Subventions publiques	4 240,44 €	40 %
Maître d'ouvrage 20% au minimum		
- Autofinancement - Emprunt	6 360,66 €	60%
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	6 360,66 €	60%
TOTAL*	10 601,10 €	100%

- De solliciter une subvention d'Etat.

DÉLIBÉRATION N°7.3/2021/03/17 – AUTORISATION D'EMPRUNTER – REFINANCEMENT D'UN PRÊT

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'accepter les termes de l'offre n° 2 de la Banque postale destinée à refinancer le prêt consenti pour le financement de la maison médicale en 2011 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'offre et tout document relatif à cette affaire ;

- D'autoriser budgétairement un étalement de la charge de remboursement des IRA sur une période de 10 ans maximum ;
- De prévoir les crédits nécessaires au BP 2021 en DM n° 2, sachant que le remboursement du solde du crédit initial et la comptabilisation du nouvel emprunt s'équilibrent en dépenses et en recettes.

DÉLIBÉRATION N°7.10/2021/03/18 – LEVÉE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de lever la prescription quadriennale pour permettre le paiement des cotisations sociales sur les vacances effectuées en 2005 par le commissaire enquêteur au cours de l'enquête publique concernant la modification du plan local d'urbanisme.

Les crédits sont prévus au budget 2021.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Geraldine Paing informe le conseil municipal que des tests salivaires vont être réalisés à l'école marie ravenel pour enfants, les enseignants et les agents, sur la base du volontariat avec accord obligatoire des parents ou des adultes.
- Michel Dupont informe qu'un exercice incendie non prévu a eu lieu lundi matin : tout s'est bien passé.
- Michel Dupont informe que les pneus de la pelle (travaux place Edmond Piedagnel) ont été crevés ce week-end.
- Des incivilités sont constatées sur la commune (pétards dans les jardins, abri de bus cassé ...) : ne pas hésiter à appeler le commissariat de police.
- Elisabeth Legrand informe le conseil municipal sur la vaccination.
- Mme Form remercie le conseil municipal de l'attribution de la subvention à l'association Agneaux Médiévales.

Fin de séance à 21h41.